

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 15 SEP. 2017

portant nomination des examinateurs spécialisés des concours externe et interne d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le grade d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés des concours externe et interne d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2016, pour évaluer l'épreuve écrite d'admission facultative de langue étrangère :

- Madame Zohra CROZAT, professeur certifié de classe normale, enseignante de langue arabe, collège Politzer, Montreuil ;

- Madame Fiorenza DONELLA, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue italienne, lycée Lakanal, Sceaux ;
- Monsieur Wilfried ECKERT, professeur certifié de classe normale, enseignant de langue anglaise, lycée Henri Bergson, Paris ;
- Monsieur Miguel GUERRA, professeur, enseignant de langue portugaise, Saint-Germain-en-Laye ;
- Madame Myriam LACHÉ, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue espagnole, lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur-des-Fossés ;
- Madame Marie-Claude NOUCHI, professeur agrégé de classe normale, enseignante de langue allemande, école supérieure du professorat et de l'éducation, Paris ;
- Monsieur Gérard PELOUX, maître de conférences en civilisation japonaise, université de Cergy-Pontoise.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 SEP. 2017

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY